



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

RECEPISSE N° 201600728  
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT  
D'INSTALLATIONS CLASSEES

LE PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE-  
LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA GIRONDE,

VU le Code de l'Environnement, son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment son article R 512-68,

**DONNE RECEPISSE A**

M.le Directeur de la SAS DULONG-CALVET

Route de Balizac  
33720 LANDIRAS

de sa déclaration en date du 24 août 2016 portant changement d'exploitant de son établissement concernant :  
une unité de vinification

42, Rue Paul Petit  
33920 SAINT SAVIN

relevant de la nomenclature des installations classées au titre des rubriques indiquées ci-dessous  
2251-1 et 2920-2b

dont l'arrêté préfectoral d'autorisation n°15266 du 13/06/2002 et l'arrêté préfectoral complémentaire 16238 du  
7 juin 2012 joints au présent récépissé, sont applicables au nouvel exploitant en lieu et place de :

Monsieur le Directeur de la Société DULONG FRERES ET FILS  
Route de Balizac  
33720 LANDIRAS

BORDEAUX, le 9 septembre 2016

Pour le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer et par délégation,  
La chef du Service des Procédures Environnementales

Armelle RESSOUCHES